

Séance ordinaire du 2 juin 2014

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour de juin deux mille quatorze (02-06-2014) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013 et du rapport du vérificateur

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

7. Engagements de crédits – Juin 2014

8. Adoption du Règlement numéro 427-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 73 506 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa

9. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

10. Octroi de contrat – Beaudry & Palato inc. – Honoraires professionnels – Préparation plans et devis - Salle communautaire - Toilettes sous-sol

11. Octroi de contrat – Asphalte R.V. inc. – Resurfçage - Rue Principale-Chemin des Dalles- Le Petit-Saint-Étienne

12. Octroi de contrat – Achat de chlorure de calcium

13. Octroi de contrat – Groupe Qualitas inc. - Honoraires professionnels sondage – Prolongement de la rue Lisa

14. Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Système de climatisation Salle communautaire

15. Octroi de contrat – Fourniture et plantation de végétaux – Îlots boulevard de La Gabelle – Sortie 202 autoroute 55

16. Nomination d'un premier répondant

Séance ordinaire du 2 juin 2014

17. Demande d'appui - Utilisation du gyrophare vert amovible par les pompiers du Québec
18. Réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton – Confirmation du partage des coûts
19. Attribution de poste à Daniel Duplessis – Journalier classe 2 – Poste saisonnier
20. Acceptation de la proposition finale pour la modification des périmètres urbains au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé
21. Demande de dérogation mineure de madame Geneviève Dubé et monsieur Dany Bourassa à l'égard du lot 3 379 829 du cadastre du Québec
22. Demande de dérogation mineure de monsieur Sébastien Boisvert à l'égard du lot 2 545 889 du cadastre du Québec
23. Demande de dérogation mineure de monsieur Gontran Gilbert à l'égard du lot 3 026 998 du cadastre du Québec
24. École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase
25. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2014
26. Versement de subvention au Comité d'embellissement
27. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion
28. La Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire
29. Le Centre de la petite enfance Carmel La Sauterelle – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire
30. Affaires diverses
- 30.1 Réfection façade – Hôtel de Ville - Directives de changement numéro DCA-5
- 30.2 Mandat – Évaluation propriété de madame Aline Bouchard – Évaluation Mauricie
- Période de questions
31. Clôture de la séance

2014-06-210

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il revient sur le document de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui a été transmis aux résidents de Saint-Étienne-des-Grès. Il mentionne qu'à l'intérieur de ce document, il n'est aucunement fait mention des éléments concernant les craintes pour les épisodes d'odeurs et de bruits, donc rien pour rassurer la population sur les façons de les contrôler.

Il informe également qu'une demande d'accès à l'information a été transmise à la Régie afin d'obtenir des documents pour permettre au conseil de valider certaines informations.

Pour ce qui est du dossier d'achat de la propriété de madame Aline Bouchard, soit le terrain adjacent au parc des Grès, le dernier terrain qui nous permettrait d'agrandir le parc; la municipalité va mandater une firme d'évaluateurs afin d'établir sa valeur.

Concernant le dossier de la réfection du boulevard de la Gabelle, le maire rappelle qu'une soirée d'information a eu lieu ce soir à 19 heures pour expliquer le règlement d'emprunt de 1,8 million et qu'un registre sera tenu le jeudi 5 juin prochain.

Séance ordinaire du 2 juin 2014

Pour terminer, il mentionne que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a reçu l'information concernant la part des coûts qu'elle devra défrayer pour la réfection de l'avenue de Saint-Thomas-de-Caxton lors des travaux de remplacement de l'aqueduc par la municipalité de Saint-Barnabé.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2014 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2014-06-211

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2014 et de la séance extraordinaire du 12 mai 2014 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2014-06-02 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2014-06-212

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2014-06-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2013 et du rapport du vérificateur

2014-06-213

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le rapport du vérificateur et le rapport financier pour l'exercice 2013 présentant un surplus de 650 161 \$ de fonctionnement à des fins fiscales tels que présentés par madame Sylvie Gélinas de la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton s. e. n.c. r. l.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Trésorerie

Rien à ce point.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2014-06-214

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver :

Séance ordinaire du 2 juin 2014

- Les déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014 totalisant 172 252,07 \$.
- Les comptes à payer au 31 mai 2014 au montant de 42 598,23 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier RGMRM

2014-06-215

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Caza, Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats de la facture numéro 9624 de 2 158,34 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels dans le dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lynda Aubé, consultante GID - Honoraires professionnels – Gestion électronique des documents

2014-06-216

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lynda Aubé, consultante GID de la facture numéro 2014-002, de 8 385 \$, représentant les honoraires professionnels pour l'élaboration d'un système de gestion électronique pour les documents municipaux. (résolution numéro 2014-04-138)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

MRC de Maskinongé – Étude de faisabilité – Service par micro-ondes – Garage municipal et caserne- Installation WIFI à l'hôtel de ville

2014-06-217

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à la MRC de Maskinongé des factures numéro 4FD000086 et 4FD 000137, respectivement de 2 139,76 \$ et de 2 587,93 \$, pour un total de 4 727,69 \$, taxes incluses, pour l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un service par micro-ondes au garage et à la caserne et pour l'installation d'un système WIFI à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Général et Service de première ligne 2014

2014-06-218

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Tremblay Bois Mignault Lemay, S.E.N.C.R.L, avocats, des factures numéro 94566 et 94568

Séance ordinaire du 2 juin 2014

respectivement de 838,69 \$ et de 1 197,12 \$, taxes incluses pour un montant total de 2 035,81 \$ représentant des honoraires professionnels pour le dossier général et le service première ligne 2014 (première tranche d’honoraires) pour la période se terminant le 30 avril 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rénovation Guy Lord inc. – Hôtel de ville - Travaux ventilation entre toit

2014-06-219

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Rénovation Guy Lord inc. de la facture numéro 3259 de 10 292,56 \$, pour les travaux de ventilation de l’entre toit. (Rés. 2014-03-097)

Il est de plus résolu d’affecter le surplus accumulé afin de pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Engagements de crédits – Juin 2014

2014-06-220

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et les transferts budgétaires suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Panneau bulle/jeu série 1 ½ à 5 ans	02.70150.521	446,00 \$
Remplacement de postes en Windows XP et Suite Office*	02.70150.649	1 470,63 \$
Suite Office*	02.13000.335	238,56 \$
Bordure et trottoir de béton*	02.13010.522	2 750,31 \$
Resurfaçage de route	02.32000.459	7 000,00 \$
Scellement fissures	02.32000.459	9 000,00 \$
Vidange/égouts pluviaux	02.32000.459	7 500,00 \$
Contrat émondage (ajout)	02.32000.521	6 000,00 \$
Contrat creusage de fossé	02.32000.521	14 000,00 \$
Brosse balai mécanique	02.32020.525	815,65 \$
Achat huile moteur – 45 gallons	02.32020.525	1 302,81 \$
Mesure de boues/étangs	02.41400.411	910,00 \$
Installation prise et disjoncteur/nouvelle génératrice	02.41400.521	1 250,00 \$
Travaux réparation/bâtisse Saint-Thomas	02.70151.649	2 000,00 \$
Bois/module auto sauvetage	02.22000.649	156,53 \$
Fil/casque d’écoute/radio portatif	02.22000.649	92,31 \$
Tablette acrylique/caserne	02.22000.649	39,41 \$
Support acrylique/boyau de remplissage	02.22000.649	46,67 \$
Lance ajustable/canon portatif	02.22000.649	876,43 \$
Total		55 895,31 \$

Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Remplacement de postes en Windows XP et Suite Office	23.08000.721	02.70150.649	1 470,63 \$
Suite Office	23.08000.721	02.13000.335	238,56 \$

Séance ordinaire du 2 juin 2014

Bordure et trottoir de béton	23.08000.721	02.13010.522	2 750,31 \$
------------------------------	--------------	--------------	-------------

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du Règlement numéro 427-2014 décrétant une dépense et un emprunt de 73 506 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa

CONSIDÉRANT que le coût estimé du projet est de **73 506 \$**;

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 mai 2014, par Nicolas Gauthier et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2014-05-186;

2014-06-221

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le Règlement numéro 427-2013 décrétant une dépense et un emprunt de 73 506 \$ pour la réalisation des infrastructures du projet domiciliaire – Prolongement de la rue Lisa.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

2014-06-222

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et trois (3) conseillers à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra à Québec, du 25 au 27 septembre 2014 inclusivement, et de défrayer tous les frais inhérents à cette activité, dont le coût de l'inscription de 650 \$ par congressiste, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Beaudry & Palato inc. – Honoraires professionnels – Préparation plans et devis - Salle communautaire - Toilettes sous-sol

2014-06-223

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la firme d'architectes Beaudry & Palato inc. le contrat pour des services professionnels relatifs au projet d'aménagement de salles de toilettes au sous-sol de la Salle communautaire, et ce, selon la proposition d'honoraires datée du 6 mai 2014 soit pour un montant de 1 200,00 \$, avant taxes et advenant qu'un suivi de chantier soit requis, un montant de 600 \$, avant taxes, serait également applicable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Asphalte R.V. inc. – Resurfacement - Rue Principale-Chemin des Dalles- Le Petit-Saint-Étienne

2014-06-224

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de resurfacement à Asphalte R.V. inc. pour la réparation des routes suivantes selon les prix ci-dessous :

Séance ordinaire du 2 juin 2014

Rue Principale	2 187,50 \$
Chemin des Dalles	2 250,00 \$
Le Petit-Saint-Étienne	5 272,50 \$
Total	9 710,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Achat de chlorure de calcium

2014-06-225

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fourniture de 8 tonnes métriques de chlorure de calcium à Sel Warwick inc., au prix de 465 \$ la tonne métrique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Groupe Qualitas inc. - Honoraires professionnels sondage – Prolongement de la rue Lisa

2014-06-226

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'octroi à Groupe Qualitas inc. du contrat pour la réalisation de sondages du sol en vue du prolongement de la rue Lisa selon la proposition d'honoraires datée du 23 mai 2014, soit pour un montant de 753,40 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Alain Lavallée Réfrigération – Système de climatisation Salle communautaire

2014-06-227

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Alain Lavallée Réfrigération le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation pour la salle communautaire de la municipalité, selon l'offre de service datée du 5 mai 2014, soit pour un montant de 6 188,00 \$ avant les taxes.

La résolution
no 2014-06-227
a été abrogée
par la résolution
no 2014-07-306

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Fourniture et plantation de végétaux – Îlots boulevard de La Gabelle – Sortie 202 autoroute 55

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la plantation de végétaux dans les îlots du boulevard de La Gabelle près de la sortie 202 de l'autoroute de l'Énergie (55);

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires des six (6) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant Taxes incluses
Gauthier Fleurs et Jardins	7 851,64 \$
Ferme Michel Morand et fils inc.	9 566,78 \$
Pépinière 55 inc.	16 366,69 \$

2014-06-228

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Séance ordinaire du 2 juin 2014

octroie le contrat pour la fourniture et la plantation de végétaux dans les îlots du boulevard de La Gabelle, près de la sortie 202 de l'autoroute 55, à Gauthier Fleurs et Jardins, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 7 851,64 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Nomination d'un premier répondant

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection des premiers répondants à l'égard de la candidature de monsieur Marc-André Gagné;

2014-06-229

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Marc-André Gagné à titre de premier répondant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Demande d'appui - Utilisation du gyrophare vert amovible par les pompiers du Québec

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de mettre en place un système pour identifier les pompiers qui sont en route pour une urgence et ainsi diminuer le temps de réponse des services d'urgence notamment dans les villes qui n'ont pas de pompiers permanents;

CONSIDÉRANT qu'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement milite afin de permettre l'utilisation d'un gyrophare vert au Québec dans les situations d'urgence et qu'il entend poursuivre ses représentations jusqu'à ce qu'il obtienne gain de cause;

CONSIDÉRANT qu'une pétition de 2775 signatures en appui au projet a été déposée à l'Assemblée nationale par la députée de Gatineau, Madame Stéphanie Vallée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence;

2014-06-230

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le regroupement dans ses revendications auprès de l'Assemblée nationale pour l'utilisation de gyrophares verts dans les situations d'urgence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Réfection de l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton – Confirmation du partage des coûts

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé a prévu dans le cadre de son plan d'intervention, la reconstruction du tronçon d'aqueduc sur l'avenue Saint-Thomas-de-Caxton;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé a reçu une promesse d'aide financière pouvant atteindre 637 500 \$, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dans une lettre datée du 21 mai 2013 et signée

Séance ordinaire du 2 juin 2014

par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault;

CONSIDÉRANT qu'une estimation des coûts de travaux et une répartition des coûts concernant les travaux conjoints de voirie ont été réalisées par la firme Génicité dans un document daté du 20 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'une répartition des coûts, après l'application de l'aide financière, a été réalisée par M. Denis Gélinas, Directeur général et secrétaire-trésorier dans un document daté du 22 mai 2014 et faisant mention d'une contribution pour la partie voirie de 132 985 \$ pour chacune des municipalités;

2014-06-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte les documents soumis par la municipalité de Saint-Barnabé et la firme Génicité quant au partage des coûts et à l'estimation des coûts de travaux et confirme qu'elle assumera sa participation au projet pour la partie voirie au coût réel et pour un maximum de 132 985 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Attribution de poste à Daniel Duplessis – Journalier classe 2 – Poste saisonnier

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne d'un poste saisonnier de journalier - Classe 2 a été faite conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Duplessis a signé l'avis d'affichage et qu'il est, parmi les salariés ayant signé ledit avis, la personne salariée occasionnelle ayant le plus d'ancienneté;

2014-06-232

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue à compter du 2 juin 2014, le poste saisonnier de journalier- classe 2 à monsieur Daniel Duplessis. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Acceptation de la proposition finale pour la modification des périmètres urbains au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que dans la résolution numéro 2013-11-453, la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demandait à la MRC de Maskinongé de modifier dans le schéma d'aménagement les zones prioritaires de développement de la municipalité en ajoutant le secteur des rues Lefebvre et Lafond qui faisait partie des zones de réserve.

CONSIDÉRANT les plans des périmètres urbains révisés transmis par la MRC de Maskinongé pour approbation;

2014-06-233

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la proposition finale pour la modification des périmètres urbains au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 juin 2014

21. Demande de dérogation mineure de madame Geneviève Dubé et monsieur Dany Bourassa à l'égard du lot 3 379 829 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Geneviève Dubé et monsieur Dany Bourassa consiste à régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal (garage annexe), sis au 15 rue Bellemare, sur le lot 3 379 829 de la zone Cb-02, à 14,5 pieds au lieu de 19,14 pieds;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à permettre un agrandissement de la résidence à 9,5 pieds de la ligne arrière au lieu de 19,14 pieds;

CONSIDÉRANT que l'implantation du bâtiment principal contrevient à l'article 82 du règlement de zonage 234-90, qui stipule que la marge arrière minimale à respecter est de 25% de la profondeur moyenne du terrain;

CONSIDÉRANT que le terrain est plus large que profond et la présence d'une plantation de pins sur le terrain voisin arrière;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-06-234

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Geneviève Dubé et monsieur Dany Bourassa concernant le lot 3 379 829 du cadastre du Québec, situé dans la zone Cb-02, à l'effet de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal sis au 15 rue Bellemare, à 14,5 pieds et de permettre un agrandissement de la résidence à 9,5 pieds de la ligne arrière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure de monsieur Sébastien Boisvert à l'égard du lot 2 545 889 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sébastien Boisvert consiste à permettre la construction d'un garage de 22 pieds de hauteur, soit la même hauteur que la maison sise au 280 rue Saint-Isidore, sur le lot 2 545 889 de la zone Ra-12;

CONSIDÉRANT que l'article 77 du règlement de zonage numéro 234-90 stipule qu'un bâtiment accessoire ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur moyenne du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y permettant que la hauteur des bâtiments accessoires soit la même que celle des bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT qu'une acceptation du conseil municipal ne causerait pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

Séance ordinaire du 2 juin 2014

La parole est donnée à toute personne qui désire se faire entendre à ce sujet.

2014-06-235

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sébastien Boisvert concernant le lot 2 545 889 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-12, à l'effet de permettre la construction d'un garage de 22 pieds de hauteur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Demande de dérogation mineure de monsieur Gontran Gilbert à l'égard du lot 3 026 998 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gontran Gilbert consiste à régulariser la marge avant du bâtiment secondaire, sis au 150, rue Anselme-Bourassa, sur le lot 3 026 998 de la zone Ra-11, à 10,43 mètres au lieu de 10,59 mètres;

CONSIDÉRANT que l'implantation de cette construction contrevient à l'article 34 du règlement de zonage 234-90, qui interdit les bâtiments accessoires en cour avant;

CONSIDÉRANT que le garage empiète de seulement 16 cm en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causera pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2014-06-236

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Gontran Gilbert concernant le lot 3 026 998 du cadastre du Québec, situé dans la zone Ra-11, à l'effet de régulariser la marge avant du bâtiment accessoire, sis au 150 rue Anselme-Bourassa, à 10,43 mètres au lieu de 10,59 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. École Ami-Joie-et-des-Grès – Renouvellement de l'entente pour l'utilisation du gymnase

2014-06-237

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec l'école Ami-Joie-et-des-Grès concernant l'utilisation du gymnase ainsi que des toilettes et vestiaires adjacents du 23 juin au 15 août 2014 inclusivement et de trois salles de classe à partir du 30 juin 2014, et ce, pour le camp de jour 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Embauche des moniteurs — Camp de jour, édition 2014

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Séance ordinaire du 2 juin 2014

2014-06-238 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche six (6) moniteurs à temps plein soit : mesdames Rachel Blais-Villemure, Janie Grenier, Audrey Potz, et Gabrièle Vaudreuil; messieurs Olivier Dubé et Antoine Poulin ainsi que trois (3) autres à temps partiel (service de garde) soit : mesdames Laurie Fillion et Marjorie Grenier; monsieur Raphaël Gascon et ce, à compter du 21 juin 2014 jusqu'au 15 août 2014, inclusivement. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Versement de subvention au Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT que, depuis 2010, les achats sont effectués par la municipalité;

2014-06-239 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 2 610 \$ au Comité d'embellissement à titre de subvention pour l'année 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice – Renouvellement de l'adhésion

2014-06-240 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adhère à titre de membre collaborateur pour l'année 2014 à l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice au montant de 50,00 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. La Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire

CONSIDÉRANT que, selon la Politique de locations de locaux municipaux, tout organisme reconnu par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et par le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc. bénéficie de la gratuité des locaux à raison d'une fois la semaine;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne a déposé une demande de gratuité pour la location de la salle communautaire;

2014-06-241 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner à la Fabrique de la paroisse de Saint-Étienne, l'accès gratuit à la salle communautaire pour les dates et heures suivantes :

17 octobre 2014 : de 17 h à minuit;
18 octobre 2014 : de 8 h à minuit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 juin 2014

29. Le Centre de la petite enfance Carmel La Sauterelle – Demande d'accès gratuit à la salle communautaire

CONSIDÉRANT que, selon la Politique de locations de locaux municipaux, tout organisme reconnu par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et par le Service des loisirs de Saint-Étienne-des-Grès inc. bénéficie de la gratuité des locaux à raison d'une fois la semaine;

CONSIDÉRANT que Le Centre de la petite enfance Carmel La Sauterelle a déposé une demande de gratuité pour la location de la salle communautaire;

2014-06-242

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire au centre de la petite enfance Carmel La Sauterelle pour les matinées soit de 8 h 30 à 11 h 30 aux dates suivantes :

Les 16, 17, 20, 26, 27 et 30 juin 2014 ;

Les 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, et 18 juillet 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30. Affaires diverses

30.1 Réfection façade – Hôtel de Ville - Directives de changement numéro DCA-5

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de réfection de la façade de l'hôtel de ville puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon la directive suivante :

Directive n° DCA-5 : Ajout d'une boîte aux lettres à l'entrée arrière;

2014-06-243

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'architectes Beaudry et Palato inc., la directive de changement numéro DCA-5 selon l'offre de prix suivante :

Directive n° DCA-5 : 295,83 \$, avant taxe;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, cette directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

30.2 Mandat – Évaluation propriété de madame Aline Bouchard – Évaluation Mauricie

2014-06-244

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme d'évaluateurs agréés Évaluation Mauricie pour effectuer l'évaluation de la propriété de madame Aline Bouchard, située au 1591-1595, rue Principale à Saint-Étienne-des-Grès et portant le numéro de lot 2 545 663 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 juin 2014

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 25

Fin : 20 h 42

31. Clôture de la séance

2014-06-245

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que la séance soit levée à 20 h 43.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière